

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

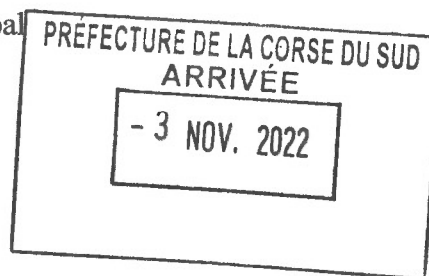
Extrait du registre n°46/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 octobre 2022

Date de la convocation : 25 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT, Mme. Marie-Cécile ROSSI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Rénovation de logements communaux- Quartier Custaredda. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Maire rappelle aux conseillers que la société SOLERTIA a rendu son diagnostic énergétique que la commune lui avait confié, pour les logements communaux appelés « gîtes », situés quartier Custaredda.

Le but de cette mission était de limiter les consommations d'énergie des locataires et de lutter contre la précarité énergétique.

La méthodologie de l'audit reposait sur quatre étapes indissociables :

- Un état des lieux,
- Un bilan énergétique assorti de préconisations,
- Un programme d'améliorations,
- Une analyse financière.

afin de permettre au conseil municipal de décider en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessite ces bâtiments pour améliorer la performance énergétique.

Objet : Rénovation de logements communaux- Quartier Custaredda. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Selon les scénarios présentés par le cabinet SOLERTIA, le coût des travaux serait entre 139 191 euros à 233 437 euros HT.

Compte tenu des montants, le Maire précise que ces travaux se dérouleront par tranches.

Pour cela, le Maire propose aux conseillers de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société SOLERTIA afin d'accompagner la commune dans ces travaux d'entretien.

Le montant de cette prestation s'élève à 8500 euros HT, pour la tranche ferme, et en option le suivi calendaire et financier du chantier pour 4 x 500 euros HT.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de confier à la société SOLERTIA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des logements communaux, sis au lieu-dit Custaredda, pour un montant de 10 500 euros HT (tranche ferme et tranche optionnelle).

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

